

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018

| |
|---|
| <p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 6 Pour : 34 Abstentions : 1 Contre : 0</p> |
|---|

OBJET : Motion proposée par l'Association « LES VILLES DU RER B SUD » et la majorité municipale de la ville de Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|-----------------|---|------------------|
| D. LAFON | à | L. VASTEL, Maire |
| ME. MORIN | à | AM. MERCADIER |
| J. N'GALLE-EBOA | à | A. BULLET |
| JJ. FREDOUILLE | à | A. SOMMIER |
| F. ZINGER | à | C. MARAZANO |
| C. ALVARO | à | JM. GASSELIN |

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal de la ville de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Considérant que chaque jour, près d'un million de Franciliens utilisent le RER et que les difficultés de fonctionnement de ce RER vieillissant sont chaque jour plus pénibles et moins acceptables,

Considérant la surcharge croissante de la ligne du RER B, qui à elle seule, comme sa cousine du RER A, transporte davantage de passagers que la totalité des trains régionaux de France,

Considérant le déficit d'investissement, tant pour le matériel roulant que pour le réseau,

Considérant les contraintes techniques pour la mise en service du nouveau matériel roulant programmé par Ile-de-France Mobilités (entrée en service en 2025 et un déploiement complet d'ici 10 ans),

Considérant que dans ce contexte difficile, deux décisions de l'Etat vont B, à savoir **les travaux de CDG Express**, et **le report de la ligne 18 du Grand Paris Express**,

Considérant que les passagers et les élus, s'ils comprennent les contraintes techniques d'une ligne aussi chargée, n'acceptent pas les perspectives de 10 années supplémentaires de galère.

DEMANDE

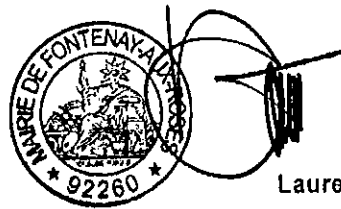
Article 1 : Les élus de la ligne B sud interpellent l'Etat avec quatre demandes précises :

- un **réexamen urgent des conditions de réalisation de CDG Express** pour éviter tout impact sur le fonctionnement du RER B, en phase travaux comme en phase d'exploitation,
- la **mobilisation urgente des équipes de RATP et SNCF**, accompagnées si nécessaire d'expertises externes, pour examiner les possibilités techniques d'accélération du calendrier de remplacement des matériels de la ligne B,
- la **définition par l'Etat, la RATP et la SNCF d'un plan d'urgence de modernisation et de régulation** du réseau (signalisation, rails,...) pour des améliorations concrètes et de court terme,
- La **réalisation d'un dossier d'urgence consacrée à la connexion de la Ligne 4** depuis Bagneux à Robinson via Bourg-la-Reine.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Région d'Ile-de-France
- Monsieur le Premier Ministre,
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, Présidente d'Ile-de-France Mobilités,
- Madame la Ministre des Transports,
- Monsieur le Président de l'association,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 07/06/18
Publication/Affichage du 11/06/18 au 11/08/18
Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services
Bernard LAURENT